



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D'HAÏTI

## COMMUNIQUE DE PRESSE No.2

L'Association des Industries d'Haïti (ADIH) tient à rappeler pour l'opinion publique qu'elle a appuyé et appuie le principe d'une augmentation du salaire minimum mais de manière progressive, sur des bases rationnelles et raisonnées. C'est à dire une augmentation de revenu permettant d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et travailleuses. Cette augmentation ne doit pas être en conflit avec l'urgente nécessité de créer des emplois pour les 70 % de nos compatriotes au chômage.

Ces dernières semaines, l'ADIH a eu nombreuses rencontres avec les 2 branches de l'Exécutif, les 2 branches du Parlement, des représentants de centrales syndicales, des instances et des personnalités de la société civile, afin de les sensibiliser aux conséquences qu'aurait la publication de la loi sur le salaire minimum, telle que votée au Parlement. De multiples options et suggestions ont été soumises durant les présentations faites aux différentes instances rencontrées.

Suite à ses propres consultations et démarches, l'Exécutif a jugé bon de transmettre son Objection et ses propositions au Parlement le 17 juin 2009.

Dans ces propositions:

- 1) L'Exécutif confirme le **salaire minimum de 200.00 gourdes pour 85 % des emplois formels du secteur privé**: le commerce, l'industrie nationale et les services, tant pour les petites que pour les moyennes et grandes entreprises ;
- 2) L'Exécutif propose un **salaire minimum de 125.00 gourdes par jour, qui atteindra progressivement les 200.00 gourdes d'ici 2 ans et 3 mois** pour le secteur de la sous-traitance qui est fragile mais peut être générateur **d'emplois immédiats**.
  - a. L'Exécutif demande aussi à ce secteur de maintenir des tarifs de production permettant aux ouvriers **d'atteindre dès aujourd'hui 200.00 gourdes ou plus par jour suivant leur productivité**.
  - b. L'Exécutif demande de plus à ce secteur d'augmenter **d'ici 2 ans 3 mois le paiement de ces tarifs pour permettre aux ouvriers de gagner 300.00 gourdes ou plus par jour**.

Cette position de l'Exécutif ne se situe pas au niveau suggéré par l'ADIH pour prioriser la création massive d'emplois. Cependant l'ADIH, consciente du caractère politique dans lequel se déroule le débat, du contexte économique mondial et des risques de pertes d'emplois,



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D'HAÏTI

invite tous les Haïtiens et toutes les institutions à encourager les Honorables Parlementaires à accepter le compromis exprimé dans la lettre d'objection soumise par l'Exécutif.

L'ADIH continue à demander en urgence une mesure d'accompagnement prioritaire: que les ouvriers puissent bénéficier du transport gratuit ou à des tarifs réduits dans les autobus publics, de 5h à 7h du matin et aux heures de sortie les après-midis.

L'ADIH croit fermement qu'il est urgent de créer 200,000 emplois dans le secteur de la sous-traitance, et que le gouvernement poursuive ses efforts pour le développement endogène et la capacité d'exportation de l'économie haïtienne, la croissance du tourisme, de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la construction, de la production nationale et celle des services. Pour y arriver les pouvoirs publics doivent continuer à appuyer :

1. La mise en œuvre de la loi HOPE 2
2. Les investissements sur les grands chantiers d'infrastructures
3. La consolidation du climat sécuritaire sur tout le territoire
4. L'urgente réforme du système légal et judiciaire
5. Le renforcement de la capacité de l'Etat à dispenser les services sociaux à la population dans les domaines de la Santé, du Logement, de l'Education, de la Sécurité Sociale en particulier aux plus défavorisés

L'ADIH réaffirme sa conviction que la sous-traitance ne saurait constituer en elle-même un modèle de développement économique. Cependant, face à l'extrême misère de la population, la création massive et rapide d'emplois est une urgence qui ne peut se passer des opportunités exceptionnelles présentées par la loi HOPE 2. Il serait regrettable de ne pas saisir cette occasion comme une des bases de démarrage vers une industrialisation plus large, solide et durable.

L'ADIH réitère sa détermination à travailler en collaboration avec tous les acteurs de la société civile, de l'Etat et de la communauté internationale concernés, pour faire migrer le secteur de l'assemblage textile d'aujourd'hui vers une industrie intégrée, novatrice sur le long terme, moins dépendante des salaires compétitifs et des intermédiaires externes. Nous travaillons déjà sur un plan stratégique à cet effet.

Haïti peut trouver la voie du développement et résoudre les problèmes de ses enfants si le secteur privé, le Gouvernement, le Parlement et la Société Civile réfléchissent ensemble.

Port-au-Prince, le 30 juin 2009